

15 mai ▶ 15 octobre*

*avec interruption au mois d'août

// Juin 2013 • N°6

CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.



Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute Marne

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute Marne est un établissement public de l'Etat. Corps intermédiaire, elle assure une fonction de représentation des intérêts de l'Industrie, du Commerce et des Services (soit environ 5200 entreprises) auprès des pouvoirs publics. La Chambre de Commerce et d'Industrie contribue de façon générale au développement économique de la Haute Marne en particulier par l'accompagnement des entreprises ainsi qu'à l'attractivité et à l'aménagement de son territoire.

contact //

CCI Haute-Marne

Adresse

55 rue du Président Carnot
52115 Saint-Dizier Cedex

Site web www.haute-marne.cci.fr

Ce premier cahier rend compte de nos premières attentes pour lesquelles nous attendons des réponses fortes pour réussir collectivement l'implantation du projet industriel au bénéfice non seulement du maître d'ouvrage mais aussi du territoire, de ses habitants et de ses entreprises. Un deuxième cahier viendra compléter ces attentes en apportant des orientations et des propositions d'actions. Dans les deux cas, notre propos n'est pas de porter un jugement sur le mode de traitement des déchets ou les choix technologiques mais de souligner les défis à relever dans l'intérêt du projet et des territoires d'accueil.

« CIGEO UN PROJET EXCEPTIONNEL »

A tous égards, le Centre Industriel de Stockage Géologique est un projet unique : Le temps dédié aux études préalables et à la recherche, les innovations technologiques qui seront mises en œuvre, le processus démocratique qui rythme sa réalisation, sa durée d'exploitation, son coût évalué à près de 30 milliards d'euros et surtout son objet : l'enfouissement de déchets hautement radioactifs dont la durée de vie dépasse celle de toutes les civilisations humaines connues à ce jour ! Un projet exceptionnel aussi pour les territoires de Meuse et Haute-Marne qui l'accueilleront et qui se faisant, apporteront une solution à un problème auquel doit faire face la Communauté Nationale. Ce service rendu à tous, nous en mesurons bien, en conscience, la nécessité en tant qu'acteurs de l'économie locale mais aussi en tant que citoyens habitant ce territoire. C'est pourquoi nous souhaitons affirmer notre intérêt pour ce projet mais aussi nos insatisfactions.

// L'attente d'une vraie ambition pour nos territoires

Le projet de Schéma Interdépartemental de Développement des Territoires (SIDT) en lien avec Cigéo et présenté fin 2012 ne prend pas la mesure des défis à relever. Il anticipe les besoins de Cigéo, en infrastructures, réseaux, logements pour les salariés, et organise les moyens nécessaires à la réussite de l'implantation industrielle. Mais il ne s'intéresse pas au développement à long terme de la Meuse et de la Haute-Marne.

Ce manque d'ambition n'est pas acceptable au regard du service qui sera rendu à la Communauté Nationale.

En effet, Cigéo ne pourra se développer dans un territoire qui reste à long terme en difficultés et un tel territoire ne saurait contribuer efficacement à sa réussite.

Or, il apparaît que le SIDT se limite à proposer l'adaptation de nos territoires à l'accueil du projet Cigéo et à cet égard il ne saurait requérir en l'état l'assentiment des Élus, responsables et populations de Meuse et de Haute-Marne.

Pourquoi ? ■

// Le contexte territorial dans lequel s'inscrit Cigéo

Le contexte territorial de la Haute-Marne est marqué par une baisse démographique qui s'inscrit sur la longue période, une baisse du nombre d'emplois, un nombre croissant de très petites entreprises et une augmentation de la taille des exploitations agricoles.

Après une courte phase de croissance de population entre 1954 et 1968, dans la dynamique des « trente glorieuses », la tendance s'inverse durablement à partir de 1975. Le département passe de 214 000 habitants en 1968 à 185 000 en 2009 (source Insee, Chiffres clés 2012). C'est sur l'agglomération de Saint-Dizier que la baisse se fait le plus sentir (moins 10 759 habitants entre 1975 et 2009). Parallèlement, la proportion de personnes jeunes diminue tandis que la part des plus âgées augmente.

La baisse du nombre des emplois est un second marqueur du contexte territorial. Entre 1989 et 2009, l'emploi total diminue de 9% pour atteindre 72 896 emplois (INSEE, estimations d'emploi, lieu de travail), avec en corollaire une moindre proportion d'emplois industriels et agricoles, respectivement -7 et -4 points sur la période, et une augmentation du poids des emplois tertiaires (+ 10 points).

Malgré ces évolutions, l'emploi industriel reste proportionnellement plus important en Haute-Marne que dans le reste de la France, particulièrement dans l'arrondissement de Saint-Dizier qui subit pourtant de plein fouet une désindustrialisation (-3400 emplois entre 2001 et 2011).

Le troisième marqueur territorial concerne le tissu économique. Au cours des dix dernières années le nombre d'entreprises a augmenté du fait de la création de petits établissements sans salarié (+10%). Ce mouvement, en partie lié à l'auto-entreprenariat, n'a pas compensé la perte d'emplois enregistrée du fait de la disparition de petites PME. A l'inverse dans le domaine agricole, la tendance est à la concentration.

Entre 2000 et 2010, le nombre des exploitations a diminué (-30%) principalement dans l'élevage,

le polyélevage et la polyculture. Tandis que la surface agricole utilisée n'a pas baissé dans la même proportion (-1.6%) témoignant d'un agrandissement de la taille des exploitations. La perte de richesse progressive se traduit dans le revenu des ménages. Au fil des années, la différence se creuse entre le revenu moyen des foyers fiscaux imposés en Haute-Marne et en Champagne-Ardenne (respectivement 19 858 € et 22 054 € en 2010).

Cette rétrospective, nécessairement succincte, illustre les tendances lourdes qui façonnent notre territoire sur une longue période. Les projections de l'INSEE Champagne-Ardenne sur la démographie régionale à l'horizon 2030 dessinent un département encore plus âgé et moins peuplé. Dans l'hypothèse du prolongement des phénomènes observés au cours de la période 1990-2005, la baisse démographique se poursuivrait à un rythme plus rapide. En 2030, la Haute-Marne aurait perdu un cinquième de ses habitants, principalement du fait des migrations résidentielles des jeunes haut-marnais hors du département. La population serait de l'ordre de 152 000 habitants et l'âge moyen proche de 48 ans. L'étude réalisée par l'INSEE Lorraine sur les communes situées à une heure de Bure-Saudron à l'horizon 2030, confirme ces perspectives pessimistes et souligne l'inadéquation du niveau de qualification de la population par rapport aux besoins des activités productives de la zone.

Dans ce contexte, la question de l'intégration du projet se pose avec d'autant plus d'acuité. Si rien ne change, si les tendances se poursuivent, c'est le territoire le plus affecté de France, loin devant le Cantal, qui accueillera Cigéo. Un territoire vide dont la population ne gênera pas les activités de Cigéo, mais aussi un territoire sans moyen pour assurer la qualité de vie de ses habitants et répondre aux besoins du site industriel. ■

// Le retour d'expérience sur la décennie passée

Depuis 13 ans, la Meuse et la Haute-Marne bénéficient des fonds d'accompagnement du laboratoire souterrain provenant des taxes prélevées sur les producteurs de déchets radioactifs (EDF, AREVA et le CEA). Le GIP « Objectif Meuse » et le GIP « Haute-Marne » gèrent le dispositif d'accompagnement économique avec pour vocation de soutenir, dans les limites de leur département, des actions d'aménagement du territoire, de développement économique et de développement des connaissances scientifiques et technologiques.

Les montants attribués aux GIPs ont évolué selon les échéances législatives du projet : 9,2 M € par an en 2000, 20 M € en 2006, 30 M € par an depuis 2010 et jusqu'en 2014. Entre 2000 et 2012 le GIP Haute-Marne a financé plus de 2 500 projets représentant près de 226 M € de contributions. Ces financements donnent au département et aux communes une capacité d'action et d'investissement qu'ils n'auraient pas sans cela. L'équipement du département en fibre optique pour l'Internet à très haut débit en est l'exemple le plus symbolique et le plus envié.

Sous la pression des élus meusiens et haut-marnais, EDF, AREVA et le CEA s'impliquent également depuis 2006 dans l'accompagnement économique du laboratoire de Bure-Saudron et du projet Cigéo. Le programme comprend des aides financières directes pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, la création de filières de formation initiale et continue en lien avec les métiers du nucléaire, l'implantation de plusieurs unités logistiques et d'archivage dans la Meuse, la montée en compétence des entreprises pour répondre aux marchés du secteur nucléaire au travers de l'association Energic ST 52-55.

Cette « grappe d'entreprises » qui rassemble une centaine d'adhérents contribue à lever les obstacles que rencontrent les entreprises locales pour répondre aux appels d'offres des leaders du nucléaire, et de leurs sous-traitants, du fait de leur

taille ou d'une méconnaissance des référentiels techniques de la filière de l'énergie. La tâche n'est pas simple car de leur côté ces donneurs d'ordres ne sont pas structurés pour travailler avec de petites PME. Une difficulté qui demeure bien réelle au regard des prises de commande. 80% des marchés obtenus par les adhérents de l'association correspondent à des commandes inférieures à 50 000 € et l'association s'inquiète de la baisse des consultations et des commandes passées en 2012.

En ce qui concerne le laboratoire de l'ANDRA, l'INSEE Lorraine estime son effet d'entraînement sur l'emploi (emplois directs, indirects et induits) dans l'isochrone de 60mn autour du laboratoire à 191 équivalents temps plein en 2010 et 223 en 2011. Il s'agit pour un tiers d'emplois induits principalement dans les secteurs de l'administration publique, des activités privées pour la santé humaine, l'action sociale sans hébergement et l'hébergement médico-social.

Les sommes injectées, directement ou indirectement, par les producteurs de déchets dans l'économie locale depuis 2006 sont loin d'être négligeables. Le décompte global mériterait d'être fait avec la plus grande précision et objectivité, ainsi que la mesure des bénéfices sur l'emploi, car au terme de ces années l'effet de levier sur l'économie locale n'apparaît pas clairement.

Dans un contexte de déprise démographique et de diminution des postes de travail, quelle sera la capacité du territoire à capitaliser sur les retombées économiques du projet alors même qu'il en subira les contraintes ? Quel impact aura Cigéo en termes d'activités, d'emplois, d'accueil de population, d'infrastructures de transports et de mobilités, et quel impact également sur l'image du département ? ■

// La place et le rôle de l'Etat face aux risques de voir se dégrader une situation déjà fragile

Cigéo n'est pas un projet industriel ordinaire. Préparer son implantation en s'assurant des réponses techniques permettant de garantir son bon fonctionnement dans le respect des normes en vigueur, est bien sûr nécessaire, mais du point de vue du territoire ce n'est pas suffisant pour en faire un projet structurant. D'autre part, du fait de la dangerosité des produits stockés et des accidents nucléaires qui se sont passés dans le monde ces dernières années, Cigéo est empreint dans la conscience collective d'une charge émotionnelle très forte.

Ainsi, outre un trop faible effet de levier sur l'économie du territoire, l'implantation de Cigéo laisse craindre des conséquences négatives à commencer par une pénurie de main d'œuvre qui déstabiliserait les entreprises locales, la dévalorisation des biens patrimoniaux (maisons, terrains) ainsi qu'un impact négatif sur le tourisme de nature en raison de la proximité d'une installation nucléaire. En dehors de la phase de travaux, qui portera certainement sa part de nuisance pour la population locale, c'est l'image du territoire qui serait affectée.

En conséquence, ce projet doit faire l'objet d'une attention toute particulière des pouvoirs publics et d'un traitement spécifique pour recueillir l'acceptation des populations. Ces dernières attendent de Cigéo des retombées significatives en termes de créations d'emplois et d'amélioration de leur cadre de vie. Que représente la création d'environ 1200 emplois sur le site quand le seul arrondissement de Saint-Dizier a perdu 3 400 emplois industriels en 10 ans ? Les haut-marnais attachés à leur territoire, espèrent pouvoir offrir à leurs enfants des formations et emplois au pays ainsi qu'une qualité de vie à la hauteur de nos sociétés d'aujourd'hui : espaces urbains attractifs, nature préservée, solutions de mobilité et habitat en sont les principales composantes.

Cigéo est présenté comme un investissement majeur compte tenu de son objet pour la communauté nationale et comme un investissement structurant pour les territoires d'accueil au regard de l'effet d'entraînement attendu sur l'économie locale et l'aménagement des territoires. Or le Schéma Interdépartemental de Développement des Territoires (SIDT) rédigé par les services de l'Etat et présenté fin 2012, ne traduit pas cette ambition. Il ne prend pas en compte les préoccupations majeures qui sont les nôtres et s'attache peu aux mesures susceptibles d'infléchir durablement les tendances lourdes qui marquent nos territoires.

Nous savons tous que Cigéo relève d'un enjeu intéressant l'ensemble de la Communauté Nationale. Ainsi, nos territoires auront demain la charge de porter le problème du traitement des déchets nucléaires (HAVL notamment) de tous les français.

La Communauté Nationale se doit donc de répondre au double défi auquel nos départements sont confrontés :

- la création de nouveaux emplois,
- le désenclavement et le développement de nos territoires.

Pour répondre à ce double défi, le projet Cigéo à lui seul est insuffisant.

L'Etat et les producteurs d'énergie et gestionnaires de déchets (Andra, Aréva, EDF, CEA) doivent assurer l'implantation de nouvelles activités, qu'elles soient publiques ou privées et rayonnant bien au-delà de nos frontières.

Ils ne peuvent y répondre qu'en intégrant les besoins du territoire dans leur stratégie d'activités, industrielles et de développement et, non pas sous le seul angle de leur politique de communication et de gestion des déchets. Cette « prise en main » repose sur la mise en place d'une gouvernance renouvelée qui ne laisserait pas les industriels seuls face aux enjeux que représente l'implantation de Cigéo pour les territoires d'accueil. ■

